

## RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DES SURVIVANTES D'AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

**OTTAWA – LE 7 MARS 2017** – Dans les derniers mois, nous avons assisté à un déferlement de dévoilements d'agressions à caractère sexuel sur les médias sociaux grâce aux mouvements tels que #MoiAussi, #AgressionsNonDénoncées ou encore #Onvouscroit. Les survivantes ont fait entendre leur voix. Avec sa stratégie pour mettre fin à la violence sexiste, le gouvernement de l'Ontario s'engage à leurs côtés. Mais est-ce que la société en général est prête à leur répondre et à les appuyer ?

« Lorsqu'une survivante choisit de dénoncer l'agression à caractère sexuel qu'elle a subie, il faut que son entourage puisse la soutenir. La campagne de sensibilisation [Traçons-les-limites](#) vise notamment à défaire les mythes sur la violence à caractère sexuel et à informer l'entourage des survivantes sur les façons de les soutenir efficacement et en toute sécurité », a expliqué Maira Martin, directrice générale d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

Il est également essentiel que la survivante puisse avoir accès à des services de soutien de qualité. C'est pourquoi [l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes](#)<sup>1</sup> offre un programme gratuit de formations en ligne<sup>2</sup> destinées aux intervenantes du secteur de la violence faite aux femmes, mais également à tous les professionnels qui transigent avec les survivantes.

Les survivantes doivent aussi pouvoir avoir confiance que le système de justice défendra et respectera leurs droits si elles choisissent de porter plainte. L'Institut de formation agit également à ce niveau en développant, en collaboration avec plusieurs organismes du secteur de la justice, [des formations destinées aux policiers, services aux victimes, procureurs, avocats et juges](#)<sup>3</sup>.

« Ces formations visent à outiller les professionnels du secteur de la justice en leur permettant d'augmenter leurs connaissances sur la violence à caractère sexuel, son contexte social, ses spécificités et ses impacts sur les survivantes. Les formations ont également pour objectif de sensibiliser ces professionnels à la réalité des survivantes afin de réduire les risques de revictimisation pendant le processus pénal », a précisé Josée Ferland, directrice de l'Institut de formation.

Les survivantes d'agression à caractère sexuel ont le droit d'être entendues, crues et soutenues. Il est de la responsabilité de chaque acteur de la société de le faire.

-30-

Pour plus d'information : Karina Osiecka, responsable des communications,  
[communication@aocvf.ca](mailto:communication@aocvf.ca) ou 613 241-8433 poste 28

<sup>1</sup> L'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes fait partie d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF)

<sup>2</sup> Formations financées par le Ministère de la Condition féminine de l'Ontario

<sup>3</sup> Formations financées par le Ministère de la Justice du Canada: [institutdeformation.ca/justice](http://institutdeformation.ca/justice)